

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 009-2024</p> <p>Du : 04 avril 2024</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 pouvoir : 1 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 29 mars 2024</p>
--	---

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, ayant donnée pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2024

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°006-2024 du 04 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024,

Considérant, que la commune de Béthemont-la-Forêt apporte un soutien financier en direction des associations dans les secteurs aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, l'environnement, le patrimoine, la culture et le sport,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur Thierry Vincent ne prend pas part au vote pour la subvention du Comité des Fêtes de Béthémont-la-Forêt,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

Association	Montant
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Comité des fêtes de Béthémont-la-Forêt	3 000,00 €
Association les Chemins de la Musique	200.00 €
Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)	50.00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100.00 €
Union des Maires du Val d'Oise	92.62 €
AMF	77.00 €
AMIF	38.73 €
I.F.A.C	50.00 €
Mission Locale	237.85 €

Autorise, Monsieur le Maire à réaliser les mandats correspondant à cette délibération,

Dit, que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget 2024

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative)

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 05 avril 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

